Visas Schengen : l’Algérie a le taux de refus le plus élevé au monde (MàJ : l’UE constate une « recrudescence alarmante » des documents frauduleux ou falsifiés)

07/06/2023 à 20h34



07/06/2023

La délégation de l’UE en Algérie ainsi que les services consulaires États membres de l’espace Schengen s’alarment de la « *recrudescence des documents frauduleux* » et alertent sur « *les risques de la fraude documentaire dans les demandes de visas* » des ressortissants algériens.

A l’adresse des fraudeurs, l’Union européenne indique que « *des contrôles d’authenticité* » des pièces justificatives produites à l’appui d’une demande de visa comme le relevé bancaire, l’attestation de travail ou l’invitation sont « *systématiquement effectués par les services consulaires* » des pays de l’espace Schengen.

Cette mise en garde de l’ambassade de l’UE en Algérie et des services consulaires des pays membres de l’espace Schengen

fait suite à la hausse de la fraude de documents officiels requis dans les dossiers de demandes de visas, selon le communiqué.

L'UE et les services consulaires des Etats membres de l'espace Schengen ont établi un constat qui est celui de la « *recrudescence alarmante* » des documents frauduleux ou falsifiés dans les demandes de visa des ressortissants algériens.

Après vérification, ces documents « *s'avèrent souvent être le fait d'intermédiaires proposant leurs services pour l'obtention d'un rendez-vous de dépôt et la constitution du dossier administratif* », ajoute le communiqué.

À travers son communiqué, la délégation de l'Union européenne en Algérie pointe du doigt le recours à des prestataires de services informels dans la préparation des dossiers de demandes de visas pour les pays de l'espace Schengen. […]

La délégation de l'UE en Algérie prévient que l'utilisation de documents frauduleux « *remet en question la fiabilité de la demande* » et porte « *sérieusement atteinte* » à la confiance entre le demandeur et l'ensemble des consulats des pays Schengen. […]

TSA

15/05/2023

Près de la moitié des demandes de visa Schengen formulées par les ressortissants algériens en 2022 ont été rejetées, ce qui fait de l'Algérie le pays avec le taux de refus le plus élevé au monde. Selon les données statistiques du mécanisme Schengen rapportées par le site shengenvisa, le taux de rejet des demandes émises par les Algériens s'est situé à 48,2% en 2022, loin devant ses voisins maghrébins, la Tunisie et le Maroc avec 30 et 30,3% respectivement.

La France, première destination des voyageurs algériens, avait introduit à l'automne 2021 des restrictions drastiques sur l'octroi de visas aux demandeurs des pays maghrébins (Algérie, Maroc et Tunisie), sur fond de désaccords avec les gouvernements de ces pays sur la délivrance des laissez-passer consulaires pour la reconduite aux frontières de leurs ressortissants en instance d'expulsion du territoire français. La restriction portait sur l'obligation faite aux consulats de France dans ces pays de ne pas satisfaire la moitié des demandes, soit un taux de refus de 50%.

Les choses sont revenues à la normale avec la Tunisie d'abord, le Maroc puis l'Algérie en décembre 2022. En visite à Alger, le ministre français de l'Intérieur, Gérald Darmanin, avait annoncé la fin des restrictions, dans un contexte du dégel des relations politiques entre les deux pays. Les statistiques disponibles sont donc antérieures à cette annonce.

Le nombre total de demandes introduites auprès des consulats des pays de l'espace Schengen dans le monde a été de 7,5 millions, en augmentation de 158% par rapport à 2021, à cause de la levée des restrictions sur les voyages liées à la crise de Covid-19. Mais par rapport à 2019, année de référence, ce chiffre est en baisse de 55%.

La France reste le premier pays en termes de nombre de demandes de visa reçues, suivie de l'Allemagne et de l'Espagne. Un quart de toutes les demandes a été déposé en 2022 auprès des consulats français à travers le monde.

Concernant les pays les plus demandeurs, la Turquie est en tête avec 770.000 demandes, suivie de la Russie et de l'Inde avec respectivement 683.000 et 671.000 demandes, du Maroc (423.000) et de l'Algérie, dont le nombre est légèrement au-dessous des 400.000.

La moyenne du taux de refus dans le monde a été en 2022 de 17,9%. Malgré les retombées des sanctions liées à la crise en

Ukraine, le taux de refus pour les demandes émanant de citoyens russes n'a été que de 10,2%, avec toutefois une baisse spectaculaire du nombre de demandes par rapport à 2019, où elles étaient autour de 4 millions.

Pendant la même année, 30% des 423.000 demandes émises par les ressortissants marocains ont été rejetées, principalement par les consulats français et espagnols. L'Espagne et la France sont les deux premières destinations des Marocains.

Dans le classement global des pays suivant le taux de refus, on retrouve dans les cinq premières places : l'Algérie en tête avec 48,2%, la Tunisie (30%), le Nigéria (45,6%), le Pakistan (43%) et la Côte d'Ivoire (29,8%).

Parmi les pays avec un taux de rejet supérieur à 40%, on retrouve l'Algérie (48,2%), le Nigeria et la Guinée-Bissau (45,6), le Sri Lanka et le Ghana (44,2%), Haïti (43,2%), le Pakistan (43%), la Guinée (42,7%), et le Mali (41,6%).

TSA